



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2019

N° 10

L'an deux mille dix-neuf le six décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYS Jean-Pierre, Maire.

Présents : Mmes et MM. BAREILLE, BERGE, CAPDEVIOLE, CAPELA, CAYRON, DUFOUR, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LENOIR, MARTIN, PEYROULET B, PEYROULET J.M., PEYS, SENTAURENS.

Absents ayant donné procuration : M. CHAPOTIN (M. PEYS), Mme LOUSTAU (Mme CAPELA), Mme VIRLOGEUX (M. PEYROULET B.).

Absents excusés : M. LABORDE, M. NOIR, M. PARGADE, M. RUBIO, Mme DE FAUP.

Secrétaire de séance : M CAYRON.

La séance est ouverte à 18 h 30 par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - URBANISME :

° C'est historique pour Sauvagnon ! Le comité régional du tourisme pour la Nouvelle-Aquitaine vient, dans le cadre du label « Villes et villages fleuris », d'accorder pour la première fois une seconde fleur à la commune. Cette distinction, rare, récompense bien sûr le remarquable travail des services techniques municipaux, réalisé en plein accord avec les élus, mais plus globalement la qualité de l'environnement local. A l'issue de son passage, le jury régional a d'ailleurs indiqué qu'il adressait ses félicitations à Sauvagnon « pour avoir su maintenir une identité champêtre et naturelle ». La remise des prix est prévue fin janvier, en Corrèze.

Une réunion d'information sur la forêt le 13 novembre a permis de faire un point sur les activités qui y sont menées et de définir des axes de travail possibles : table d'orientation, panneaux de communication...

° L'achat d'une parcelle au Morlané est acté, il constituera une réserve foncière pour un futur échange.

° L'inauguration du Hauban Nord-Ouest se déroulera le 18 décembre 2019.

° Recensement : Conformément à la loi, une nouvelle opération de recensement de la population est réalisée en ce début d'année. A partir de la mi-janvier, et pendant un mois, une équipe de 5 agents, spécialement engagés par la mairie, va sillonner la commune. Chacun d'entre eux visitera environ 280 foyers. La possibilité de se faire recenser via internet est à privilégier (cela a concerné 55% des habitants la fois précédente).

° Le Plan Communal de Sauvegarde a été validé. Ce dossier regroupe les fiches reflexes, annuaires et outils destinés à gérer au mieux la situation, en cas d'aléas climatique notamment.

II - PATRIMOINE :

° Patrimoine : L'évaluation de la démarche et des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 depuis 3 ans, s'est tenue le 3 décembre devant un jury composé de 6 membres, qui ont souligné une démarche globalement très positive, un lien intergénérationnel mis en avant, une implication des élus à souligner... Il faudra développer davantage la dimension énergétique.

° Résidence Jeunes : L'architecte, désignée après concours par la société HABITELEM, est Valérie DESPAGNET. Le projet sera financé à 72% par des subventions, il aura comme gestionnaire l'association Habitat Jeune. Ces 13 logements pour 17 places, meublés et équipés à destination d'un public jeune de 16 à 30 ans devraient voir le jour pour septembre 2021.

III - SCOLAIRE :

° Le Père-Noël : Fidèle au rendez-vous, il passera par l'école jeudi 19 décembre, en matinée. Après une tournée des classes, distributions de cadeaux et surprises sont au menu.

° Une conférence sur le « Bien vivre à l'école » sera programmée en janvier avec l'intervention de l'APAVIM accompagnés d'un juriste, d'un psychologue et avec le partenariat de la gendarmerie.

° A la lueur des enquêtes menées sur les 43 Permis de construire depuis 1 an et demi, on enregistrera seulement 3 nouvelles inscriptions au groupe scolaire. Ce chiffre si faible entrainera une probable fermeture de classe à la rentrée de septembre 2021 puisqu'il manquera 15 enfants dans le prévisionnel d'effectifs scolaires.

IV - ANIMATION :

° L'association Art et Terroir a demandé à ce que la subvention de 2019 qui lui avait été attribuée en début d'année soit diminuée du fait de la réduction des dépenses du « Marché de Noël ».

° L'association Tout Droit jusqu'au Matin a transmis un projet de nouveau fonctionnement pour ses activités que le Conseil Municipal doit étudier.

° Le comité des fêtes organisera son traditionnel Réveillon du Nouvel An au Centre festif.

° L'initiative de 2 jeunes filles est saluée en séance. Elles ont monté une association afin de rassembler des jouets qu'elles offriront à des familles en difficulté. Une subvention de 100 euros leur sera accordée.

V - DIVERS :

° Une décision modificative de crédits est votée. Les tarifs des concessions du cimetière sont réévalués.

° Le sous seing avec la podologue pour l'acquisition de son local est programmé au 13 décembre 2019.

° Des remboursements de caution et signatures de nouveaux baux de location sont validés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 17 janvier à 18 h 30.

Fait à SAUVAGNON, le 6 décembre 2019

Le Maire,
Jean-Pierre PEYS

